

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI

Tél.: +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be

www.aviq.be

**CIRCULAIRE A L'ATTENTION DES
ORGANISMES ASSUREURS ET DES
PRESTATAIRES DE SOINS EN
MATIERE D'AIDES A LA MOBILITE**

CIRCULAIRE RELATIVE AUX PRESTATIONS D'AIDES A LA MOBILITE 2021/24

DEPARTEMENT DE LA BRANCHE PERSONNES HANDICAPEES

DIRECTION DE L'AIDE INDIVIDUELLE ET DU MAINTIEN A DOMICILE

Nos réf. : AVIQ/HAN/DAIMD/MT/04.2021/24

Coordonnées des personnes de contact :

Mr Jean-Marc HAUTECLER

jean-marc.hautecler@aviq.be

Mr Manuel TOISOUL

manuel.toisoul@aviq.be

Objet :

- **Mise à jour de la liste des aides à la mobilité et leurs adaptations, admises au remboursement – application au 30/04/2021**
- **Modification du formulaire « Annexe 1 – prescription médicale pour une aide à la mobilité et/ou adaptations »**

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons de la mise à jour de la liste des aides à la mobilité. Celle-ci sera effective au 30/04/2021.

Veuillez trouver sur le site internet : <https://nomenwal.aviq.be/AidesMobility/AidesMobility>

- Les listes complètes des aides à la mobilité et leurs adaptations
- Les listes électroniques pour softwares

Les distributeurs qui n'ont pas eu l'occasion de mettre à jour leurs prix peuvent les introduire dans l'application Mobility. Ceux-ci seront publiés ultérieurement.

Les demandes d'ajout de nouveaux produits dans la liste seront traitées lors d'une prochaine réunion de la commission technique.

Une nouvelle publication aura lieu une fois qu'elle aura bénéficié de l'accord des instances de l'Agence.

Par ailleurs, nous vous informons que le formulaire « annexe 1 – prescription médicale pour une aide à la mobilité et/ou adaptations » a été récemment légèrement modifié.

Cette modification a été réalisée afin d'améliorer le parcours de la demande d'aide à la mobilité dès que la prescription médicale est remplie par le médecin prescripteur.

Veillez trouver le nouveau formulaire sur le site internet : <https://www.aviq.be/transfert-INAMI.html#Aidesalamobilite>. Celui-ci est d'application.

Le modèle de formulaire « annexe 1 – prescription médicale » (version 01/01/2019) peut continuer à être utilisé jusqu'au 31/12/2021.

A partir du 01/01/2022, il faudra impérativement utiliser le nouveau formulaire (version 01/05/2021) disponible à l'adresse internet susmentionnée. Nous vous encourageons d'ores et déjà à l'utiliser.

Dans le cas où certaines de vos questions n'auraient pas trouvé réponse dans ce document ou au moindre problème rencontré dans le cadre de la gestion de votre dossier, vous pouvez prendre contact avec l'un des collaborateurs de la Direction de l'aide individuelle et du maintien à domicile. Leurs coordonnées sont reprises en en-tête de la présente.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur général exerçant les
pouvoirs de l'Administrateur général,



Jean RIGUELLE